NOUVELLE ACTIVITÉ DE REGAZÉIFICATION DE GM GNL

ΕT

ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE L'UTILISATION DE L'USINE LSR PAR L'ACTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE

TABLE DES MATIÈRES

ΙN	TRO	DUCTION	. 3
1.		ILISATION DES ACTIFS DE REGAZÉIFICATION DE L'USIN	
	1.1.	Répartition des coûts de l'activité de regazéification entre l'activité réglementée	et
	l'activ	vité non réglementée	5
	1.2.	Ajustement de la recharge ANR (autres frais non reliés à l'usine)	9
	1.3.	Traitement des déséquilibres volumétriques	.10
2.	UT	ILISATION DE L'USINE LSR	11
	2.1.	Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR	.12
	2.2.	Répartition des coûts de l'usine LSR	.14
	2.3.	Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client GM GNL	.15
3.	cc	DÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ	15
4.	TR	AITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2019-2020	16
C	ONCI	LUSION	16
ΑI		KE 1 – Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à	
	C a	use tarifaire 2019-2020 considérant les ajustements à	Ιa
	m é	éthode de répartition des coûts	. 1

INTRODUCTION

- 1 Ce document a pour objectif de présenter la description détaillée de la méthode d'établissement
- des coûts de l'utilisation de l'usine LSR par l'activité non réglementée. Ces coûts seront appliqués
- en réduction du revenu requis de la Cause tarifaire 2019-2020 d'Énergir, s.e.c. (Énergir). Il est
- 4 également important de souligner que ces coûts ont été calculés sur la base des ajustements
- 5 proposés par Énergir à la méthode de répartition des coûts liés à l'usine LSR, comme décrit à la
- 6 pièce Énergir-N, Document 18.
- 7 À noter que dans le présent document, le terme « client GM GNL » sera utilisé pour référer à
- 8 l'activité non réglementée.
- 9 Les éléments suivants sont couverts dans la présente demande :
- 1. utilisation des actifs de regazéification de l'usine LSR par le client GM GNL;
- 2. évaluation des coûts d'utilisation de l'usine LSR, ventilation à travers les différents types d'activités et détermination des coûts unitaires moyens;
- impact sur la structure d'approvisionnement et évaluation de la capacité à contracter par
 le client GM GNL afin d'assurer le maintien de la fiabilité; et
- 4. traitement dans les pièces de la Cause tarifaire 2019-2020.

1. UTILISATION DES ACTIFS DE REGAZÉIFICATION DE L'USINE LSR PAR LE CLIENT GM GNL

- Dans le cadre de la phase 1 du présent dossier tarifaire à la pièce B-0005, Énergir-E, Document 1, Énergir annonçait à la Régie de l'énergie (Régie), son intention de mettre à la disposition du client GM GNL les actifs de regazéification de l'usine LSR afin que ce dernier puisse injecter du gaz naturel sous forme gazeuse destiné à des tierces parties dans le réseau du Distributeur lorsque la capacité de regazéification ne serait pas utilisée par l'activité réglementée. De plus, Énergir informait la Régie qu'elle allait présenter en phase 2 du présent dossier, les ajustements requis à la méthode actuelle de répartition des coûts visant à s'assurer que la clientèle réglementée soit conservée indemne des coûts pouvant découler de cette nouvelle utilisation de l'activité de regazéification par le client GM GNL au cours de l'hiver 2018-2019. Une nouvelle utilisation de l'activité de regazéification est bénéfique pour les clients de l'activité réglementée en raison de l'optimisation des actifs existants, venant ainsi réduire les coûts pour la clientèle d'Énergir par le partage des coûts liés à cette activité avec le client GM GNL. Par ailleurs, par souci de cohérence et d'équité et afin d'éviter l'interfinancement entre les activités réglementée et non réglementée, Énergir propose trois ajustements visant à allouer au client GM GNL tous les coûts générés par son utilisation de l'activité de regazéification, soit :
 - La méthodologie de répartition des coûts de l'usine LSR doit être ajustée afin d'y intégrer l'utilisation par le client GM GNL des actifs de regazéification de l'usine LSR.
 - La recharge ANR doit être ajustée pour capter l'utilisation des ressources de l'activité réglementée en l'occurrence, celle de la direction Transport et approvisionnement gazier.
 - Le traitement des déséquilibres volumétriques et des frais qui en découlent, le cas échéant.

De plus, il est important de souligner que cette nouvelle utilisation de l'activité de regazéification est effectuée sans mettre à risque la sécurité d'approvisionnement de l'activité réglementée qui conserve la priorité au niveau de l'utilisation des actifs de regazéification en tout temps. En effet, cette nouvelle utilisation de l'activité de regazéification par le client GM GNL ne peut être effectuée que si la capacité de regazéification n'est pas utilisée par l'activité réglementée. Ainsi, l'utilisation de l'activité de regazéification par le client GM GNL est effectuée sur une base totalement « interruptible ». Les nominations journalières doivent être faites par le client GM GNL à l'activité réglementée qui confirme la demande uniquement s'il y a de la capacité de regazéification

- disponible. Ainsi, cette utilisation des actifs de regazéification par le client GM GNL ne représente
- aucun risque pour la clientèle de l'activité réglementée et pour la sécurité d'approvisionnement
- 3 d'Énergir.

1.1. RÉPARTITION DES COÛTS DE L'ACTIVITÉ DE REGAZÉIFICATION ENTRE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET L'ACTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE

- 4 La pièce sur la répartition des coûts de l'usine LSR présente déjà l'activité de regazéification.
- 5 Cependant, comme les actifs de regazéification peuvent être également utilisés par le client
- 6 GM GNL, un partage des coûts relatifs à cette nouvelle utilisation doit être mis en place
- 7 puisqu'actuellement, la totalité des coûts est attribuée à l'activité réglementée. Subséquemment,
- 8 une quote-part d'utilisation sera allouée au client GM GNL pour refléter l'utilisation des actifs de
- 9 regazéification appartenant à l'activité réglementée. Pour déterminer cette quote-part, Énergir a
- analysé la composition des coûts reliés à cette activité pour établir leur lien de causalité.
- Les coûts reliés à l'activité de regazéification comprennent des frais fixes et des frais variables.
- Ainsi, dans un premier temps, Énergir a scindé l'activité de regazéification en deux afin de répartir
- adéquatement les coûts. Par la suite, Énergir a établi un coût unitaire moyen visant les frais
- variables et un coût unitaire moyen visant les frais fixes afin de bien répartir les coûts entre le
- client GM GNL et l'activité réglementée.

16 Regazéification - variables

- Les coûts variables sont directement liés aux volumes regazéifiés. En conséquence, le coût
- unitaire moyen est établi en divisant les coûts variables par le total des volumes regazéifiés au
- cours de l'année. Si le client GM GNL utilise les regazéificateurs, la part des coûts variables qui
- lui seront attribués est fonction du volume regazéifié par ce dernier par rapport à la totalité des
- volumes regazéifiés. Cette façon de faire permet de respecter le lien de causalité et s'assure que
- le client GM GNL assume la totalité des coûts variables qui lui reviennent.

Regazéification - fixes

- 24 Comme les coûts fixes ne sont pas directement liés aux volumes réels regazéifiés, Énergir a
- 25 établi le coût unitaire moyen en divisant les coûts fixes par la capacité potentielle de
- regazéification de l'usine LSR. Ainsi, la capacité de regazéification disponible pour l'activité
- 27 réglementée correspond au maximum entre la capacité d'entreposage de l'usine LSR nette de la
- 28 capacité réservée par le client GM GNL ou les volumes réels totaux regazéifiés par l'activité
- 29 réglementée.

- Bien que la capacité annuelle réelle des regazéificateurs soit plus élevée que la capacité
- 2 potentielle utilisée pour établir le coût moyen unitaire, Énergir est d'avis qu'il serait inapproprié
- 3 d'utiliser la capacité annuelle réelle puisque le volume pouvant être regazéifié est directement lié
- à la quantité de GNL entreposée dans les réservoirs. Cette façon de faire est en cohérence avec
- la méthode de répartition des coûts fixes de l'activité de liquéfaction 1 où la capacité potentielle
- de liquéfaction est utilisée pour établir le coût moyen unitaire de cette même activité. En
- 7 conséquence, la capacité potentielle de regazéification de l'usine LSR est utilisée pour établir le
- 8 coût moyen de regazéification.
- 9 Si le client GM GNL utilise les regazéificateurs, la part des coûts fixes attribués au client GM GNL
- 10 est fonction de son besoin annuel regazéifié par rapport à la capacité potentielle de
- regazéification. Cette façon de faire permet de respecter le lien de causalité et Énergir s'assure
- que le client GM GNL assume la totalité des coûts fixes qui lui reviennent.
- 13 Sommaire:
- 14 Comme le client GM GNL a utilisé les regazéificateurs d'Énergir au cours de l'exercice
- 2018-2019, cette dernière propose donc d'appliquer la méthode de répartition des coûts dès le
- 16 Rapport annuel 2018-2019.
- Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts reliés à la regazéification entre l'activité
- 18 réglementée et le client GM GNL.

	Méthode de répartition	Tableau 1 des coûts reliés à la regazéification	
Activité	Composition des frais de regazéification	Base de calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL
Regazéification Frais fixes	Coûts alloués en fonction de l'allocation directe : • Amortissement • Rendement et impôt • Assurances • Autres frais (entretien, matériaux et pièces, etc.) Frais généraux alloués en fonction des ratios d'utilisation (applicable uniquement pour l'exercice 2018-2019 considérant la proposition d'abolition des ratios d'utilisation à la Cause tarifaire 2019-2020¹)	Capacité potentielle de regazéification : Maximum entre : (i) Capacité totale des réservoirs moins capacité réservée par le client GM GNL ou (ii) Capacité regazéifiée par l'activité réglementée + Volume regazéifié par le client GM GNL	Demande de GNL regazéifié
Regazéification Frais variables	Électricité Gaz naturel de service	Volume total regazéifié	Demande de GNL regazéifié

- Le tableau 2 présente la simulation des coûts à répartir au client GM GNL en fonction des
- données relatives à l'utilisation de l'usine LSR basées sur la prévision 4/8 2019. Les frais fixes de
- 3 regazéification comprennent les coûts alloués en fonction de l'allocation directe en plus de la
- 4 quote-part des frais généraux non directement attribuables à une activité, répartis à l'activité de
- 5 regazéification en fonction des ratios d'utilisation prévus de l'exercice 2018-2019.

Ca	Tableau 2 Calcul de la quote-part des coûts de regazéification attribuable au client GM GNL² Prévision 4/8 2019							
Activité	Coûts totaux de l'activité avec ratio d'utilisation	Calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL					
Regazéification Frais fixes	674 k\$	$\frac{674 \text{ k}\$}{(58,6 \ 10^6 \text{m}^3 - 10,0 \ 10^6 \text{m}^3) + 8,0 \ 10^6 \text{m}^3} = 1,189 \ \text{g/m}^3$	$8,1 \cdot 10^{6} \text{m}^{3} \text{ x}$ $1,189 g/\text{m}^{3} =$ 97 k					
Regazéification Frais variables	147 k\$	$\frac{147 \text{ k}}{3,0 \cdot 10^6 \text{m}^3 \left[\text{daQ}\right] + 8,1 \cdot 10^6 \text{m}^3 \left[\text{GM GNL}\right]} = 1,315 \text{ g/m}^3$	$8,1 \ 10^6 \text{m}^3 \text{ x}$ $1,315 \ g/\text{m}^3 =$ 107 k					

- 6 L'utilisation des regazéificateurs par le client GM GNL a pour conséquence d'augmenter le ratio
- 7 d'utilisation de l'activité de regazéification. L'application de la méthodologie des ratios d'utilisation

¹ Énergir-N, Document 18, section 4.1.

² Énergir-N, Document 18, Annexe 2, colonnes 9 et 10

- a pour effet d'augmenter la quote-part des frais généraux alloués à cette activité et 1
- conséguemment de réduire la quote-part des frais généraux alloués aux autres activités. La 2
- modification des ratios d'utilisation se traduit donc par une baisse de la quote-part des coûts 3
- attribuables au client GM GNL à travers les autres activités de 80 k\$. Ainsi, l'impact net sur 4
- l'allocation des coûts au client GM GNL de l'utilisation des regazéificateurs est une hausse de 5
- 124 k\$ (97 k\$ + 107 k\$ 80 k\$). 6
- 7 Le tableau 3 présente la simulation des coûts à répartir au client GM GNL en fonction des
- données relatives à l'utilisation de l'usine LSR sur la base de la Cause tarifaire 2019-2020. 8
- Puisqu'Énergir propose d'abolir les ratios d'utilisation³, les frais fixes de regazéification 9
- comprennent uniquement les coûts alloués en fonction de l'allocation directe. 10

Tableau 3 Calcul de la quote-part des coûts de regazéification attribuable au client GM GNL ⁴ Cause tarifaire 2019-2020							
Activité	Coûts totaux de l'activité Abolition des ratios d'utilisation	Calcul du coût unitaire moyen	Quote-part attribuable au client GM GNL				
Regazéification Frais fixes	320 k\$	$\frac{320 \text{ k\$}}{(58,6 \cdot 10^6 \text{m}^3 - 5,0 \cdot 10^6 \text{m}^3) + 8,3 \cdot 10^6 \text{m}^3} = 0,517 \text{ g/m}^3$	$8,0 \ 10^6 \text{m}^3 \text{ x}$ $0,517 \ \text{g/m}^3 =$ $43 \ \text{k}$				
Regazéification Frais variables	96 k\$	$\frac{96 \text{ k}\$}{2,1 10^6 \text{m}^3 \text{ [daQ]} + 8,3 10^6 \text{m}^3 \text{ [GM GNL]}} = 0,919 \text{ g/m}^3$	$8,3 \cdot 10^6 \text{m}^3 \text{ x}$ $0,919 \text{g/m}^3 =$ 77 k\$				

- Cette façon de répartir les coûts reliés à l'activité de regazéification permet d'établir une méthode 11
- 12 de répartition équitable et cohérente avec la méthodologie de répartition des coûts de l'usine LSR.
- En conséquence, Énergir propose : 13
 - d'allouer les coûts variables de regazéification au prorata du volume regazéifié pour le client GM GNL par rapport au volume total regazéifié;
 - d'allouer les coûts fixes de regazéification au prorata du volume regazéifié pour le client GM GNL par rapport à la capacité potentielle de regazéification de l'usine LSR; et d'appliquer cette méthode de répartition des coûts dès le Rapport annuel 2018-2019.

14

15

16

17

³ Énergir-N, Document 18, section 4.1

⁴ Énergir-N, Document 18, Annexe 1, tableau 4, colonnes 7 et 8

1.2. AJUSTEMENT DE LA RECHARGE ANR (AUTRES FRAIS NON RELIÉS À L'USINE)

- Les services offerts par les ressources internes d'Énergir pour les activités courantes fournis à
- 2 GM GNL, autres que ceux directement liés à l'usine LSR, sont déjà prévus dans la recharge ANR
- et présentés annuellement à la Régie dans le cadre des rapports annuels. À titre indicatif, la pièce
- 4 B-0027, Énergir-4, Document 8 présente la recharge ANR au Rapport annuel 2017-2018 (dossier
- 5 R-4079-2018). Comme l'utilisation des regazéificateurs d'Énergir par le client GM GNL a été
- 6 effectuée pour la première fois au cours de l'hiver 2018-2019, aucuns frais ANR n'étaient prévus
- 7 auparavant pour le travail additionnel qu'engendre cette nouvelle utilisation de l'activité de
- regazéification au niveau des nominations, de la gestion des déséquilibres et des inventaires par
- 9 la direction Transport et approvisionnement gazier.
- Suite aux analyses effectuées a posteriori par l'activité réglementée pour l'hiver 2018-2019, un
- équivalent de 0,03 temps complet de la direction Transport et approvisionnement gazier sera
- ajouté à la recharge à GM GNL au Rapport annuel 2018-2019, représentant un montant annuel
- d'environ 5 k\$. À noter que cette recharge sera réévaluée en fin d'année dans le cadre des
- rapports annuels comme c'est le cas pour l'ensemble des recharges ANR.
- 15 Cette façon de faire permet d'éviter l'interfinancement entre les activités réglementées et non
- réglementées et de respecter le Code de conduite du Distributeur régissant les transactions entre
- 17 apparentées du groupe corporatif.
- 18 En conséquence, Énergir propose :

19

- d'allouer des coûts de la direction Transport et approvisionnement gazier à GM GNL par l'entremise de la recharge ANR;
- d'appliquer cette recharge des coûts dès le Rapport annuel 2018-2019.

1.3. TRAITEMENT DES DÉSÉQUILIBRES VOLUMÉTRIQUES

- Les volumes injectés par le client GM GNL dans le réseau d'Énergir sont suivis quotidiennement
- de manière à relever tout écart entre la quantité de gaz nominée par le client GM GNL et ce qui
- 3 est réellement injecté dans le réseau du Distributeur à partir de l'usine LSR. Ces écarts
- 4 engendrent des déficits ou des excédents de livraison et potentiellement des coûts. L'objectif
- 5 étant d'avoir un écart qui tend vers l'équilibre quotidien et cumulatif visant à minimiser les
- excédents ou déficits de fourniture à la fin de l'hiver et ultimement, à éviter les coûts pour le
- 7 Distributeur.
- 8 Pour atteindre cet objectif, Énergir propose d'appliquer l'équivalent de la mécanique du traitement
- 9 des déséguilibres volumétriques quotidiens et cumulatifs prévue aux Conditions de service et
- 10 Tarif (article 13.2.2.2). Afin d'avoir l'évaluation des coûts réels potentiels la plus juste possible,
- les seuils de tolérance appliqués par Énergir seraient ceux de l'entente spécifique « Limited
- 12 Balancing Agreement » avec le transporteur TransCanada PipeLines Limited (TCPL), soit de
- 2 111 GJ pour les déséquilibres quotidiens et de 4 221 GJ pour les déséquilibres cumulatifs et
- ce, conformément à la demande de révision des seuils des déséquilibres déposée dans le cadre
- 15 du dossier R-4008-2017⁵.
- Pour ce qui est de l'excédent ou du déficit cumulatif de livraison à la fin de la période d'hiver, il
- peut être reporté à la prochaine journée de regazéification de l'hiver suivant ou réglé par une
- transaction spéciale par le client GM GNL avec une ou des tierces parties.
- 19 Comme mentionné précédemment, le client GM GNL a utilisé les regazéificateurs de l'activité
- réglementée au cours de l'exercice 2018-2019. En conséquence, Énergir propose d'appliquer le
- traitement des déséquilibres dès le Rapport annuel 2018-2019. À noter que les déséquilibres
- quotidiens et cumulatifs constatés pour l'hiver 2018-2019 se situent en deçà des seuils, ainsi,
- aucuns frais ne seront facturés au client GM GNL pour l'hiver 2018-2019.
- 24 En conséquence, Énergir demande :
 - d'appliquer l'équivalent du traitement des déséquilibres volumétriques quotidiens et cumulatifs prévu aux Conditions de service et Tarif (article 13.2.2.2) pour l'activité de regazéification du client GM GNL à l'exception des seuils de tolérance qui sont ceux de TCPL en vigueur et applicables à Énergir;

-

Original: 2019.04.30

25

26

27

⁵ R-4008-2017, B-0006, Gaz Métro 1, Document 2.

- d'appliquer cette méthode de traitement des déséquilibres volumétriques dès le Rapport annuel 2018-2019.

2. UTILISATION DE L'USINE LSR

- 3 Compte tenu des ajustements proposés à la pièce Énergir-N, Document 18, il y a maintenant 9
- 4 types d'activité à l'usine LSR : l'entreposage, la liquéfaction en été à partir du liquéfacteur 1
- 5 (liquéfaction 1 en été), la liquéfaction en hiver à partir du liquéfacteur 1 (liquéfaction 1 en hiver),
- 6 la regazéification, la compression, les chargements, l'activité réglementée, l'activité non
- 7 réglementée et les frais généraux.
- 8 De plus, physiquement, une évaporation du gaz naturel est observée quotidiennement générant
- 9 un impact sur l'activité de liquéfaction 1 puisque le gaz naturel évaporé doit être reliquéfié. Ces
- 10 éléments seront considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR pour les
- 11 besoins du client GM GNL.
- La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre 2019 au
- 13 15 mars 2020.
- Le processus d'évaluation des coûts unitaires moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR
- 15 est le suivant :
- répartition des coûts de l'usine LSR entre les différents types d'activité, en distinguant les
 coûts fixes et les coûts variables;
- 18 2. établissement d'un coût unitaire moyen pour chacune des activités; et
- 3. évaluation de la portion des coûts attribués au client GM GNL pour chaque service qui lui est fourni.
- 21 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts reliés à l'utilisation de
- 22 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre l'activité
- réglementée et le client GM GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant les coûts
- reliés à chaque type d'activité par un dénominateur particulier à chaque cas qui sera expliqué en
- détail dans les sous-sections suivantes. Le tableau 4 de l'annexe 1 présente l'évaluation des
- coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la Cause tarifaire 2019-2020 ainsi que la
- 27 portion de coûts attribués au client GM GNL.

2.1. Données sur les capacités de chaque activité de l'usine LSR

Entreposage (annexe 1, tableau 1, lignes 1 à 3)

- La capacité totale d'entreposage de l'usine LSR est de 59,4 106m³. La capacité de volume
- utile s'élève à 58,6 10⁶m³. Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen
- 3 des frais fixes de cette activité.
- 4 La capacité d'entreposage réservée par le client GM GNL pour répondre à ses besoins, hiver
- 5 comme été, en fonction de sa projection des ventes de GNL pour l'exercice 2019-2020 est de
- 6 5 000 10³m³.

Liquéfaction 1 (annexe 1, tableau 1, lignes 4 à 12)

- 7 La capacité potentielle de liquéfaction 1 de 53 600 10³m³ est attribuée entièrement à l'activité
- réglementée puisque le client GM GNL ne prévoit pas utiliser le liquéfacteur 1 (annexe 1,
- tableau 1, lignes 4 à 6). Ainsi, la totalité des coûts fixes relatifs à l'activité de liquéfaction 1 est
- 10 attribuée à l'activité réglementée.
- La quantité annuelle de demande liquéfiée à partir du liquéfacteur 1 est utilisée pour répartir
- les coûts variables de liquéfaction 1 et elle est scindée en deux éléments : la quantité annuelle
- de demande liquéfiée en été et la quantité annuelle de demande liquéfiée en hiver.
- L'évaporation générée pour chaque source, ayant un impact sur le niveau de l'inventaire de
- GNL, est ajoutée directement à chacune d'elles, comme présenté au tableau 2 de l'annexe 1.
- La quantité annuelle de demande liquéfiée en été de 13 282 10³m³ (liquéfaction 1 en été).
- incluant les volumes liés à l'évaporation, est ensuite reportée au tableau 1, de l'annexe 1,
- aux lignes 7 à 9.
- La quantité annuelle de demande liquéfiée en hiver (liquéfaction 1 en hiver), incluant les
- volumes liés à l'évaporation, est ensuite reportée au tableau 1, de l'annexe 1, aux lignes
- 21 10 à 12. Il est à noter qu'aucune activité de liquéfaction n'est prévue au cours de l'hiver
- 22 2019-2020.
- Le client GM GNL ne prévoit pas avoir recours au liquéfacteur 1 durant l'exercice 2019-2020,
- en conséguence sa demande (ligne 9 du tableau 2 de l'annexe 1) et sa capacité potentielle
- de liquéfaction (ligne 6 du tableau 1 de l'annexe 1) sont nulles. Par ailleurs, une quote-part
- de l'évaporation régulière est tout de même attribuée au client GM GNL compte tenu de la

- capacité d'entreposage qu'il réserve correspondant à un volume de 695 10³m³ (ligne 10 du
- tableau 2 de l'annexe 1). De plus, les volumes d'évaporation causés par ses activités soit,
- 3 l'évaporation du train 2, l'évaporation liée aux chargements ainsi que celle de regazéification
- 4 lui sont attribués (lignes 12 à 14 du tableau 2 de l'annexe 1) totalisant un volume de
- 4 750 103m3. Ainsi, la liquéfaction 1 en été pour le client GM GNL, correspondant à sa quote-
- part de l'évaporation, est reportée à la ligne 9 du tableau 1 de l'annexe 1.
- 7 La quantité totale annuelle de demande liquéfiée en été sera utilisée pour déterminer le coût
- unitaire moyen des frais variables de cette activité. La portion attribuable au client GM GNL
- 9 pour l'exercice 2019-2020 est donc de 5 445 10³m³.
- Aucun coût n'est attribué à l'activité de liquéfaction 1 en hiver puisqu'il n'y a pas de demande
- de liquéfaction en hiver (lignes 10 à 12 du tableau 1 de l'annexe 1).

Regazéification (annexe 1, tableau 1, lignes 13 à 18)

- La capacité potentielle de regazéification est évaluée en fonction des quantités disponibles à
- la regazéification pour l'activité réglementée (53 600 10³m³) et pour le client GM GNL
- 14 (8 350 10³m³), pour un total de regazéification de 61 950 10³m³ (annexe 1, tableau 1, lignes
- 13 à 15). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes
- de cette activité.
- La quantité annuelle de demande regazéifiée sera utilisée pour déterminer le coût moyen des
- frais variables de cette activité (annexe 1, tableau 1, ligne 16). La portion attribuable au client
- 19 GM GNL pour l'exercice 2020 est de 8 350 10³m³ (annexe 1, tableau 1, ligne 18).

Compression (annexe 1, tableau 1, lignes 19 à 21)

- La capacité potentielle de compression est évaluée en fonction des quantités disponibles à la
- compression pour l'activité réglementée (24 892 10³m³) et pour le client GM GNL
- 22 (1 100 10³m³), pour un total de compression de 25 992 10³m³ (annexe 1, tableau 1, lignes 19
- à 21). Cette capacité sera utilisée pour déterminer le coût unitaire moyen des frais fixes de
- cette activité. Le détail du calcul de la capacité de compression pour chacune des entités est
- présenté au tableau 3 de l'annexe 1.

Chargements- Quai daQ

- 1 Énergir a établi les coûts attribuables à l'activité réglementée. Comme le client GM GNL
- 2 n'utilise pas ce service pour la Cause tarifaire 2019-2020, la totalité des coûts de cette activité
- est attribuable à l'activité réglementée. Le calcul d'un coût unitaire moyen n'est pas requis et
- 4 le client GM GNL n'a donc pas à assumer une partie de ces coûts.

Activité réglementée

- 5 Énergir a établi les coûts attribuables à l'activité réglementée. Comme la totalité des coûts de
- cette activité est attribuable à l'activité réglementée, le calcul d'un coût unitaire moyen n'est
- pas requis. Le client GM GNL n'a donc pas à assumer une partie de ces coûts.

Activité non réglementée

- 8 Énergir a établi les coûts attribuables à l'activité non réglementée. Comme la totalité des coûts
- 9 de cette activité (anciennement nommée Liquéfaction 2) est attribuable au client GM GNL, le
- calcul d'un coût unitaire moyen n'est pas requis. L'activité réglementée n'a donc pas à
- 11 assumer une partie de ces coûts.

Frais généraux

- Énergir a établi les coûts attribuables à l'activité des frais généraux. Étant donné que ces
- coûts sont répartis dans une proportion de 50%/50% entre l'activité réglementée et le client
- GM GNL, le calcul d'un coût unitaire moyen n'est pas requis.

2.2. RÉPARTITION DES COÛTS DE L'USINE LSR

- Les lignes 1 à 28 du tableau 4 de l'annexe 1 présentent les résultats de la répartition des
- 16 coûts entre les différentes activités : entreposage, liquéfaction 1 en été, liquéfaction 1 en hiver,
- 17 regazéification, compression, chargements, activité réglementée, activité non réglementée et
- frais généraux.
- Les éléments plus spécifiques relatifs aux calculs et aux répartitions effectués sont les
- suivants:
- les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2019-2020 ont été évalués en fonction
- 22 du niveau d'activité prévu;

- les coûts de l'usine LSR prévus à la Cause tarifaire 2019-2020 ont été répartis entre chacune des activités selon la méthode de la répartition directe telle que proposée à la pièce Énergir-N, Document 18;
 - les colonnes 3 à 13 détaillent, pour chaque type d'activité de l'usine LSR, la répartition des coûts fixes et variables; et
 - le coût total d'utilisation de l'usine LSR, incluant les dépenses d'amortissement, le rendement sur la base de tarification relié aux coûts non amortis et les impôts, est présenté à la ligne 28.

2.3. Coûts unitaires moyens et coût d'utilisation pour le client GM GNL

- Les coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR sont présentés par activité à la ligne 30
 du tableau 4 de l'annexe 1.
- Le coût de l'utilisation de l'usine LSR pour le client GM GNL est présenté au tableau 4 de
- l'annexe 1 à la ligne 32. Il est calculé en appliquant le coût unitaire moyen de l'entreposage,
- de la liquéfaction 1 en été, de la regazéification et de la compression à la capacité ou quantité
- respective et propre au client GM GNL pour chacune de ces activités.
- Quant aux coûts associés à l'activité non réglementée (tableau 4, colonne 12), comme
- mentionné précédemment, ils sont entièrement attribués au client GM GNL, sans égard au
- 17 niveau d'activité.

1

3

4

5

6

7

8

- Finalement, les frais généraux (tableau 4, colonne 13) sont attribués au client GM GNL en
- fonction de la quote-part des frais généraux qui lui est attribuable, soit 50 %.

3. COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

- 20 Dans le cadre de son plan d'approvisionnement 2020-2023 et conformément à la décision
- D-2015-12 de la Régie, Énergir a analysé les besoins d'outil de maintien de la fiabilité (Énergir-H,
- 22 Document 1, pages 77 à 79).
- Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d'une capacité de l'usine LSR par
- le client GM GNL ne nécessite pas d'ajout de capacité de transport. Ainsi, aucun outil de maintien
- de fiabilité n'est requis pour l'exercice 2019-2020.

4. TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2019-2020

- Le plan d'approvisionnement 2020-2023, présenté à la pièce Énergir-H, Document 1, est établi
- en intégrant la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de
- 3 l'activité réglementée.
- 4 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2019-2020, est considérée dans
- 5 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause
- 6 tarifaire 2019-2020.
- 7 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par
- 8 le client GM GNL pour l'exercice 2019-2020. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts
- 9 attribués au client GM GNL décrit aux sections 1 à 3 de ce document. Le revenu requis ajusté
- servira à l'établissement des tarifs pour l'exercice 2019-2020.

CONCLUSION

- 11 En plus de présenter les ajustements proposés à être appliqués dès l'exercice financier
- 12 2018-2019 découlant de la nouvelle utilisation des actifs de regazéification de l'activité
- réglementée par le client GM GNL, Énergir a présenté dans cette pièce l'établissement des coûts
- d'utilisation de l'usine LSR par le client GM GNL prévu à la Cause tarifaire 2019-2020,
- 15 conformément à la méthode de répartition des coûts proposée à la pièce Énergir-N,
- Document 18. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire 2019-2020 prendra en considération
- les coûts de l'utilisation de l'usine LSR par le client GM GNL établis en fonction des coûts unitaires
- moyens d'entreposage, de liquéfaction 1 en été, de regazéification et de compression ainsi que
- les coûts totaux attribués au client GM GNL par l'entremise de l'activité non réglementée et des
- 20 frais généraux.

Énergir demande à la Régie :

- d'approuver la répartition proposée des coûts de l'activité de regazéification de l'usine LSR entre l'activité réglementée et le client GM GNL, telle que décrite à la section 1.1 du présent document et ce, à partir de l'exercice financier 2018-2019;
- d'approuver l'allocation des coûts de la direction Transport et approvisionnement gazier au client GM GNL par l'entremise de la recharge ANR, telle que décrite à la section 1.2 du présent document et ce, à partir de l'exercice financier 2018-2019;
- d'autoriser l'application pour l'activité de regazéification de l'usine LSR utilisée par le client GM GNL de l'équivalent du traitement des déséquilibres volumétriques quotidiens et cumulatifs prévu à l'article 13.2.2.2 des Conditions de service et Tarif, à l'exception des seuils de tolérance qui sont ceux de TCPL en vigueur et applicables à Énergir, telle que décrite à la section 1.3 du présent document et ce, à partir de l'exercice financier 2018-2019;
- d'approuver l'établissement des coûts d'utilisation de l'usine LSR par le client GM GNL pour l'exercice financier 2019-2020.

ANNEXE 1 – Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2019-2020 considérant les ajustements à la méthode de répartition des coûts

Coûts de l'usine LSR - Répartition des capacités et des quantités par activité

	Tableau 1 : Capacité / quantité par activité	(a)	(b)
		10 ³ m ³	Ratio
1	Capacité d'entreposage	58 600	
2	Clientèle régulière	53 600	91,5%
3	GM GNL	5 000	8,5%
4	Capacité potentielle de liquéfaction (liquéfacteur 1)	53 600	
5	Clientèle régulière	53 600	100,0%
6	GM GNL	-	0,0%
7	Quantité annuelle de demande liquéfiée été (liquéfacteur 1)	13 282	
8	Clientèle régulière	7 837	59,0%
9	GM GNL (1)	5 445	41,0%
10	Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver (liquéfacteur 1)	-	
11	Clientèle régulière	-	0,0%
12	GM GNL	-	0,0%
13	Capacité potentielle de regazéification	61 950	
14	Clientèle régulière	53 600	86,5%
15	GM GNL	8 350	13,5%
16	Quantité annuelle de demande regazéifiée	10 489	
17	Clientèle régulière	2 139	20,4%
18	GM GNL	8 350	79,6%
19	Capacité potentielle de compression (2)	25 992	
20	Clientèle régulière	24 892	95,8%
21	GM GNL	1 100	4,2%
22	(1) Correspond à la liquéfaction de l'évaporation du GNL des réservoir	rs	
23	(2) Veuillez vous référer au Tableau 3 pour le détail de la capacité pot		mpression

Original: 2018.04.30

		hiver	été	Total
1	Demande totale	-	837	837
2	Évaporation régulière (1)	-	8 147	8 147
3	Évaporation de liquéfaction train 1 (2)	-	(420)	(420)
1	Évaporation de liquéfaction train 2 (2)	-	4 460	4 460
5	Évaporation liée aux chargements (3)	-	417	417
6	Évaporation de regazéification (4)	-	(160)	(160)
7	Liquéfaction totale	-	13 282	13 282
В	GM GNL			
9	Demande	-	-	-
0	Évaporation régulière (1)	-	695	695
11	Évaporation de liquéfaction train 1 (2)	-	-	-
12	Évaporation de liquéfaction train 2 (2)	-	4 460	4 460
13	Évaporation liée aux chargements (3)	-	417	417
14	Évaporation de regazéification (4)	-	(127)	(127
15	Liquéfaction totale GM GNL	-	5 445	5 445
16	daQ			
17	Demande	-	837	837
18	Évaporation régulière (1)	-	7 452	7 452
19	Évaporation de liquéfaction train 1 (2)	-	(420)	(420)
20	Évaporation de liquéfaction train 2 (2)	-	-	-
21	Évaporation liée aux chargements (3)	-	-	-
22	Évaporation de regazéification (4)	-	(33)	(33)
23	Liquéfaction totale daQ	-	7 837	7 837
24	(1) Évaporation régulière ventilée au prorata d	de la capacité d'entre	eposage	
25	(2) Évaporation ventilée au prorata de la dema	ande liquéfiée pour d	haque train de liquéfa	ction
26	(3) Évaporation ventilée au prorata des volum	es de chargements		

· · ·	
	10 ³ m ³
Évaporation du GNL des réservoirs associée aux activités de GM GNL	4 750 Tableau 2, l.11 à 14
Capacité d'entreposage de GM GNL	8,5% Tableau 1, I.3, col (b)
Portion attribuable à GM GNL de l'évaporation du GNL des réservoirs associée aux activités de GM GNL	405
Évaporation régulière de GM GNL	695 Tableau 2, I.10
Évaporation du GNL des réservoirs associée au client GM GNL	1 100
Capacité potentielle liée au procédé de liquéfaction du train 1	 GM GNL ne prévoit pas utiliser le train 1
Capacité potentielle de compression de GM GNL	1 100
Évaporation du GNL des réservoirs associée à la daQ	11 344 Tableau 2, l.2 à 6 - Tableau 3, l.5
Capacité potentielle liée au procédé de liquéfaction du train 1	11 964 Énergir-N, Document 18, Tableau 1, source 2
Gaz naturel associé aux démarrages du train 2 et aux chargements des camions citernes	1 584 Énergir-N, Document 18, Tableau 1, sources 3 et
Capacité potentielle de compression daQ	24 892

Coûts de l'usine LSR - Répartition du coût d'utilisation : activité réglementée et client GM GNL

(3)	(4)	Varial	Hiver (6)	(7)	(8)	(9)	Fixes (10) - 2 1	(11)	(12)	Fixes (13) 3 903 17 615 328 175 42 548
- 299 - - - - 58 - - - - -	62	- - - - - - - 42 - 22	- - - - - - - - -	- 17 - -	- - - - - -	3 - -	- 2 - -	- 424 - -	- 473 - - - 49 -	3 903 17 615 328 175 42
299 - - - - 58 - - - - - -	62 - - - 26 - - -	- - - - - - 42 - - 22	- - - - - - - - -	17 - - -	- - - - - - - - 40	-	2 - -	4 <u>2</u> 4 - - -	473 - - - 49 -	17 615 328 175 42
299 - - - - 58 - - - - - -	62 - - - 26 - - -	- - - - - - 42 - - 22	- - - - - - - - -	17 - - -	- - - - - - - - 40	-	2 - -	4 <u>2</u> 4 - - -	473 - - - 49 -	17 615 328 175 42
299 - - - - 58 - - - - - -	62 - - - 26 - - -	- - - - - - 42 - - 22	- - - - - - - - -	17 - - -	- - - - - - - - 40	-	2 - -	4 <u>2</u> 4 - - -	473 - - - 49 -	17 615 328 175 42
58	- 26 	- - - - 42 - - 22	- - - - - - - -	- - -		-	- - -	- - -	- - - 49 -	615 328 175 42
58	- 26 - - - - -	- - - - 42 - 22	- - - - - - -	- - 24 - - -	40	- - 16 - -		-	- - 49 -	328 175 42
58 - - - - - - -	- - - - -	- - 42 - - 22	- - - - -	- 24 - - -	- - - - 40	- 16 - -			49 -	175 42
- - - - - - -	- - - - -	- 22 -	-	24 - - - -	- - - 40	16 - -	1 - -	44 - -	-	42
- - - - - - -	- - - - -	- 22 -	-	-	- - 40	- -	- - -	-	-	
- - - - -	- - -	- 22 -	-	-	- 40 -	-	-	-	-	-
- - - - -	- - -	22	-	-	40	-	_			
- - - - -	- - -	22	-	-	40	-	-			
- - -		-	-	-	-			-	-	-
-		- 22	-	_	I	-	-	-	-	-
-		22			-	-	-	_	-	10
-	-		-	-	40	-	-	-	-	10
-	-	1								
		-	-	-	-	-	-	-	-	55
-	-	-	-	-	-	265	-	-	-	-
	-	-	-	-	56	-	-	-	-	-
-	-	431	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	431	-	-	56	265	-	=	-	55
357	88	495	-	41	96	284	4	468	521	5 693
501	292	_	_	89	_	28	9	_	_	_
-		_	_	-	_		_ `	_	_	407
501	292	-	-	89	-	28	9	-	-	407
307	320	_	_	157	_	90	32	_	2	_
-	-	_	_	-	_	-	-	_		621
307	320	-	-	157	-	90	32	-	2	621
65	68	-	-	33	-	19	7	-	0	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	132
65	68	-	-	33	-	19	7	-	0	132
1 231	768	495	-	320	96	421	52	468	524	6 854
58 600	53 600	13 282	-	61 950	10 489	25 992	-	-	-	-
2 100	4 422	3,728		0,517						
	501 - 501 307 - 307 65 - 65 1 231 58 600	501 292 501 292 307 320 	501 292 - 501 292 - 501 292 - 307 320 - 307 320 - 65 68 - 1 231 768 495 58 600 53 600 13 282	501 292	501 292 - - 89 501 292 - - 89 307 320 - - 157 - - - 157 65 68 - - 33 - - - - 65 68 - - 33 1231 768 495 - 320	501 292 - - 89 - 501 292 - - 89 - 307 320 - - 157 - 307 320 - - 157 - 65 68 - - 33 - - - - - - 65 68 - - 33 - - - - 33 - 1 - - - 33 - 1 - - - 33 - 1 - - - 33 - 1 2 - - 33 - - - - 33 - - - - 33 - - - - 33 - - - - 33 - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - <	501 292 - - 89 - 28 501 292 - - 89 - 28 307 320 - - 157 - 90 307 320 - - 157 - 90 65 68 - - 33 - 19 - - - - - - - 65 68 - - 33 - 19 1 231 768 495 - 320 96 421	501 292 - - 89 - 28 9 501 292 - - 89 - 28 9 307 320 - - 157 - 90 32 - - - 157 - 90 32 65 68 - - 33 - 19 7 - - - - 33 - 19 7 65 68 - - 33 - 19 7 1231 768 495 - 320 96 421 52	501 292 - - 89 - 28 9 - 501 292 - - 89 - 28 9 - 307 320 - - 157 - 90 32 - 307 320 - - 157 - 90 32 - 65 68 - - 33 - 19 7 - 65 68 - - 33 - 19 7 - 65 68 - - 33 - 19 7 - 1231 768 495 - 320 96 421 52 468	501 292 - - 89 - 28 9 - - 501 292 - - 89 - 28 9 - - 307 320 - - 157 - 90 32 - 2 307 320 - - 157 - 90 32 - 2 65 68 - - 33 - 19 7 - 0 - - - - 33 - 19 7 - 0 1231 768 495 - 320 96 421 52 468 524